

PONTAIS GROUPE
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 192 000 euros
Siège social : 9 rue des Magnolias
44880 SAUTRON
840 742 282 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 28 septembre,
A 17 heures,

La société PONTAIS DEVELOPPEMENT,
SASU dont le siège social est fixé 9 rue des Magnolias 44880 SAUTRON,
Immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 428 770 317 RCS NANTES,
Représentée par son Président, Monsieur Pascal PONTAIS,

Propriétaire de la totalité des 19 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société PONTAIS GROUPE,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 octobre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 13 mois et sera clos le 31 octobre 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 14 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre."

Le second paragraphe concernant le 1^{er} exercice est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société PONTAIS DEVELOPPEMENT
Pascal PONTAIS